

Excusés : William ZANUTTO, procuration donnée à Michel TEILHOL
Sophie BENIGAUD, n'a pas donné de procuration
Wilfried MALIGE est nommé secrétaire de séance.

1. Projet du quartier de la Côteirie

La commission travaux s'est réunie en présence du bureau d'étude pour valider le projet et le calendrier. Les offres sont à déposer par les entreprises avant le 29 juillet 2022. Les critères retenus pour le choix des intervenants sont : Délais d'exécution, valeurs techniques, prix des prestations.

Le projet est scindé en trois sous projet :

- Création du parking
- Création du belvédère et aménagement du sentier
- Réfection des rues.

La modification de l'éclairage public en LED sera réalisée indépendamment du projet car des subventions sont déjà acquise sur ce type de dépenses.

L'ensemble du conseil donne son accord pour que Alain Jarlier et Marjorie Pignol entament les démarches de crédit auprès des banques, et acceptent de déposer toutes les demandes de subvention (Amende de Police, Subvention départementale pour l'aménagement touristique

2. Modification du temps de travail.

À la suite du départ à la retraite d'un agent technique territorial et afin de maintenir l'organisation du travail nécessaire pour la réalisation des tâches incombant à ce poste, Alain Jarlier propose de modifier le temps de travail d'un des agents territoriaux pour le passer de 25h à 27h/semaine. La proposition est acceptée avec 13 pour et une abstention.

3. Contrat d'assurance de la commune

La commune est assurée depuis de longues années auprès de GROUPAMA dont les services ont toujours été de bonnes qualités, il était néanmoins nécessaire de revoir les garanties surtout en matière de responsabilité civile. Alain Jarlier propose d'accepter les nouvelles couvertures proposées par la compagnie (améliorations des protections du mobilier urbain, couverture des déplacements des agents et des élus utilisant leur voiture personnelle, protection corporelle des élus). Le coût du contrat est également renégocié à la baisse. Le conseil accepte à 14 voix pour.

4. Demande de disponibilité pour convenance personnelle

A compter du 01.10.2022, une des secrétaires de mairie a demandé une disponibilité pour 24mois. Le secrétariat de mairie et le point poste ne peuvent pas être assurés par une seule personne. Aussi, il est nécessaire de recruter de façon déterminé un agent en remplacement sur la durée de la disponibilité. Des contacts sont en cours et des entretiens devraient rapidement suivre.

5. Questions diverses

- Le règlement de location de la salle polyvalente va être modifié afin d'inclure l'obligation aux loueurs de prévenir de tous tirs de feux d'artifice ceci afin que les riverains prennent leurs dispositions pour protéger leurs animaux.
- Antenne Wifi Max, une demande a été faite pour envisager son enlèvement.
- PLUI : la CCBSA a accepté à l'unanimité le PLUI tel qu'il a été présenté. Les communes doivent à présents se prononcer pour avis.